

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 6 septembre 2022, s'est réuni le 12 septembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire

Autres membres présents : Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Christophe BERTAUD, Mme Martine MADELAINE, M. Dominique GUEGO, Mme Marielle JAY, M. Tarik AZOUAGH (de la 1^{ère} à la 13^{ème} question et de la 18^{ème} à la 23^{ème} question), Mme Chantal VETTER, M. Thibault GUIRAUD, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, M. Olivier PRENTOUT, Mme Marie NÉDELLEC, M. Pascal DAUNIT, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Sylvain DARDENNE, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoint

Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Michel RAPHEL, M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, M. Michel TILAUD, Mme Chantal MURAT, M. El Abbes SEBBAR, M. Pascal SABOURIN, M. Gérard BLANCHARD, Mme Delphine CHARIER, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Jamila MÂAMERI, Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Claude COSSET, M. Olivier GAUVIN (jusqu'à la 9^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR, Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany VRIGNAUD, M. Jean-Marc SOUBESE, M. Eric PASQUIER, Mme Carol GUIGARD, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Mme Lucille BLAY Conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Tarik AZOUAGH (de la 14^{ème} à la 17^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. GUEGO à compter de la 10^{ème} question), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à M. AZOUAGH sauf de la 14^{ème} à la 17^{ème} question), Mme Séverine LACOSTE, M. GAUVIN (pouvoir à M. COUPEAU à compter de la 10^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (pouvoir à Mme VRIGNAUD).

Secrétaires de Séance : M. RAPHEL et Mme VETTER

n° 13

CULTURE – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme BENGUIGUI

Dans le cadre de sa politique culturelle, sur la base des demandes de subventions formulées à son endroit, la Ville de La Rochelle apporte son soutien aux acteurs dont l'action contribue à la vitalité artistique et culturelle du territoire. Pour l'année 2022, le Conseil municipal a déjà octroyé des subventions lors de ses séances du 7 mars 2022, du 4 avril 2022, du 30 mai 2022 et du 27 juin 2022.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget primitif 2022 de la Ville de La Rochelle, adopté par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2021 ;

Considérant qu'un crédit est ouvert pour l'attribution de subventions ;

Considérant les demandes de subvention déposées par différents acteurs culturels ;

Considérant la dimension d'intérêt général des actions mises en œuvre ;

Il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 2 (Services à la population et relations extérieures) réunie le 7 septembre 2022, d'attribuer les subventions suivantes, au titre du fonctionnement, régulier ou exceptionnel.

	2022				
	Déjà attribué subvention ordinaire 2022	Déjà attribué aide exceptionnelle 2022	Proposition subvention ordinaire CM 12 septembre 2022	Proposition aide exceptionnelle CM 12 septembre 2022	Observations
311.4 - Expression musicale					
Cristal Productions	18 000			1 000	Fléchage sur les 20 ans du Phare du bout du monde (production disque captation concert Saint-Sauveur)
311.5 - Expression chorégraphique					
Centre Chorégraphique National de La Rochelle	91 000		39 000		Solde de la subvention de fonctionnement (30%, en complément des 70% déjà versés pour 2022)
312.9 - Autres actions en faveur des arts plastiques					
S-LAB - Festival Zero1 – arts numériques	3 500		2 500		
Quai de l'estampe			1 200		
313 – Théâtres					
Théâtre Amazone	7 500	1 500		1 000	Fléchage sur le spectacle « Le songe d'une nuit d'été » dans le cadre des Journées du Patrimoine
Le 4 de la rue			6 000		Projet à l'année porté par un collectif de compagnies à la Fabrique du Vélodrome
314.9 - Autres actions en faveur du cinéma et de l'audiovisuel					
Les Escales documentaires	10 500		4 500	2 000	Solde de la subvention de fonctionnement (30%, en complément des 70% déjà versés pour 2022) + aide exceptionnelle pour l'occupation du Dragon (festival 2022)
33.19- Autres actions en faveur de l'action culturelle					
RDH – Diversité média			700		
TOTAL ATTRIBUE	130 500	1 500	53 900	4 000	

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 43
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 47
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 47
Votes pour : 47
Votes contre : 0

Pour extrait conforme

P. Le Maire et par délégation
La Première Adjointe
Catherine LÉONIDAS



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.